UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

NIVEAU « LICENCE »

PORTAIL ÉCONOMIE-GESTION

GRANDS PRINCIPES DU DROIT

UE de découverte, semestre 2

ENSEIGNANT :

Nom :	Saunier
Prénom :	Philippe
Mail :	philippe.saunier@univ-cotedazur.fr

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT :

L'objectif de cet enseignement est de montrer que le droit est un puissant outil de clarification des enjeux économiques, politiques et sociaux. Le droit est une composante de la société qu'il prétend régir. En France, depuis plus de deux siècles, des principes fondamentaux expriment cette relation entre une société et les règles qu'elle se donne. Ainsi, selon l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Voici le type de principe qui

constitue la substance de ce programme. Il peut sembler théorique ou abstrait. Il conviendra de dissiper cette impression. Les grands principes du droit posent les conditions même de l'existence en société. Du fait des évolutions historiques, ces principes produisent leurs effets dans le cadre de l'État, autour des règles fixant les relations entre les personnes et le pouvoir. C'est l'État de droit qui pose, au sein même de l'Europe, de grandes difficultés dans certains pays membres. Dans une société démocratique, le consentement est un dispositif central. Il gouverne notamment le droit des contrats qui sous-tend toute l'activité économique dans un cadre libéral. Mais il sous-tend aussi tout ce qui relève de la vie privée. Ce programme élucide les relations, mais aussi les tensions, entre l'État et la société en France. Les normes constitutionnelles de la Vème République sont explicitées pour une bonne compréhension des mécanismes d'élaboration des lois et règlements. Les dispositifs de contrôle du pouvoir exécutif dans le respect des principes du droit sont présentés. Sous forme d'esquisse, les relations complexes avec le droit européen sont évoquées.

PRÉ-REQUIS :

Cet enseignement n'exige pas de prérequis académique spécifique, autre qu'une solide curiosité intellectuelle. Avec une forte composante de culture générale, il suppose que l'on porte un intérêt à l'histoire et à l'actualité politique française, européenne, voire internationale. Le droit étant avant tout le langage spécifique de l'accord mais aussi de la contrainte, il est recommandé de porter attention à la qualité de l'expression et au choix des mots. Mais contrairement à l'idée communément répandue, cette discipline ne fait pas appel à l'acquisition de connaissances à réciter « par cœur ».

PLAN / SOMMAIRE :

Liste des 10 chapitres du cours :

Chapitre 1 XVIIème siècle : Ébauche de l'État de droit
Chapitre 2 Le XVIIIème : Raison et espace politique
Chapitre 3 La Révolution : Liberté - Égalité
Chapitre 4 De la notion de principes en droit
Chapitre 5 Constitution – I : les rapports entre les pouvoirs constitués
Chapitre 6 Constitution – II : la loi
Chapitre 7 Constitution – I : le Règlement

Chapitre 8 Principes de l'aménagement territorial de la République : décentralisation - déconcentration
Chapitre 9 Séparation des ordres de juridiction : droit public – droit privé
Chapitre 10 Droit européen et droit interne

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

La lecture, même sous forme d'extraits, des grands auteurs comme Montesquieu, Rousseau, Voltaire ou Tocqueville aide à comprendre les règles de droit dans leur habitat intellectuel naturel et dans leur époque. Nos principes sont anciens pour la plupart. Ils ne sont pas pour autant démodés. Tous les principes plus récents en découlent. Les quelques indications qui suivent sont destinées à orienter les étudiants vers des travaux d'une qualité exceptionnelle. Ils n'ont pas nécessairement vocation à être lus *in extenso*. Mais quelques pages extraites de l'un ou de l'autre aideront grandement à fixer les idées sur une matière décisive pour la vie en société au XXIème siècle.

- Althusser Louis, *Montesquieu, la politique et l'histoire, Paris*, PUF, 2003, 128 pages.
  L'auteur énonce les termes du célèbre « mythe » de la séparation des pouvoirs.
- Manent Pierre, *Machiavel, Hobbes, Rousseau, Naissance de la politique moderne*. Paris, Gallimard, 2007 ; 294 pages.
  L'auteur détermine les conditions historiques de l'autolimitation des pouvoirs par le souverain.
- Marx Karl, *La guerre civile en France*, Genève, Éditions Entremonde, 2012, 153 pages.
  Parce que le droit est un enjeu politique sur lequel s'exerce des pressions considérables qu'il faut comprendre.
- Général de Gaulle, *Mémoire d'espoir*, Paris, Plon, 1999, 1163 pages.
  Les institutions actuelles ont été établies sous l'autorité de l'auteur.
- De Tocqueville Alexis, *L'ancien Régime et la Révolution*, Paris, Folio, 1985, 378 pages.
  Ouvrage fondamental pour comprendre la permanence de l'État depuis louis XIV.

Pour les textes des constitutions, il suffit de se référer au site web du Conseil constitutionnel : https://www.conseil-constitutionnel.fr